

2013/5145 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2013-2015 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne à Lyon 2e
(Direction du Développement Territorial) (BMO du 07/01/2013, p. 0019)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour ce rapport qui a trait à la convention qui lie la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous voterons cette convention triennale entre la Ville et le CRIJ mais nous la voterons pour la dernière fois. Pourquoi ? Parce que le CRIJ a vieilli et qu'il doit impérativement évoluer. Sans sous estimer les besoins d'information à destination des jeunes, nous nous interrogeons en effet sur le rôle, les missions et sur l'intérêt du CRIJ aujourd'hui.

Au début des années 70, quand les CRIJ ont été créés, Internet n'existe pas et aujourd'hui, nous pensons qu'Internet a fait voler en éclats les pratiques d'information pour les jeunes et qu'ils peuvent trouver bon nombre d'informations sur le Web. Par ailleurs, il existe de nombreux organismes spécialisés dans le conseil, dans l'accueil, dans l'écoute et dans l'orientation des jeunes, la Mission locale avec 4 lieux d'accueil à Lyon, avec les CIO, il y a 4 lieux d'accueil également. On pourrait y ajouter les forums et salons à destination des jeunes, il y a eu un succès extraordinaire du Salon des Étudiants ce week-end, les CDI au sein des établissements scolaires, les bibliothèques municipales, lieux dans lesquels ils peuvent trouver de l'information.

Par ailleurs, au départ, l'Etat était le principal financeur des CRIJ, puis les collectivités locales leur ont versé des subventions. Aujourd'hui, le CRIJ est financé par quatre financeurs principaux : le Ministère de la Jeunesse, le Conseil régional, la Ville et le Conseil général. Et bien évidemment, au fil des ans, l'Etat, qui reste pourtant le premier responsable de la politique jeunesse, diminue ses crédits.

Avec les CRIJ aussi, on est en train de passer d'un trio Etat/collectivités territoriales/associations à un face à face collectivités territoriales/associations. Dans ce contexte, il faudrait changer les modes d'action, faire des regroupements et aller vers une logique de guichet unique. La multiplication des dispositifs n'est pas un gage d'efficacité.

Si l'ambition de l'acte 3 de la décentralisation est de rationaliser, de clarifier et d'aller vers un meilleur service aux usagers, c'est là une piste à explorer. On constate aujourd'hui un certain éclatement des politiques jeunesse entre acteurs et entre secteurs, le secteur temps libre, du sport, de la culture, de la santé, de l'emploi, dans lesquels si les questions de jeunesse sont plus ou moins prises en compte, la jeunesse reste rarement envisagée de façon globale.

Voilà avec quelles réserves et dans quel sens nous voterons pour cette délibération en espérant que nous serons entendus, dans l'intérêt des finances publiques mais aussi et surtout dans celle de la jeunesse.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si vous connaissez M. Maffelosi comme sociologue, il vous montrerait que la jeunesse de manière abstraite ça n'existe pas, mais qu'il y a évidemment des jeunes diverses, chacune avec des aspirations diverses, avec des problématiques qui sont propres à chacun, à chaque groupe, et que la diversité des réponses est une des clés pour prendre en compte les besoins de ce que vous appelez la jeunesse en général.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je voulais apporter des éléments de réponse complémentaires et notamment en ce qui concerne le CRIJ qui est un partenaire important de notre politique jeunesse.

C'est vrai qu'il existe plusieurs dispositifs pour les jeunes. Vous avez parlé des missions locales. On peut citer les CLAJ pour le logement, les CIO pour l'orientation. Tous ces acteurs répondent aux jeunes dans leur domaine de compétence. En ce qui concerne les adultes aussi il y a plusieurs structures qui répondent à la population dans leur domaine de compétence, et on ne s'interroge pas sur la diversité des acteurs qui répondent pour les adultes pour les questions d'emploi d'une part, pour les questions de santé d'autre part...

En ce qui concerne la jeunesse, il est normal aussi qu'il existe des réseaux spécialisés pour apporter une information spécialisée. En ce qui concerne le CRIJ par contre, sa vocation c'est l'information, toute l'information et surtout l'accompagnement du jeune à aller chercher cette information parce que s'il est vrai qu'Internet aujourd'hui est un outil important, encore faut-il savoir l'utiliser, savoir aller chercher l'information.

Par ailleurs le CRIJ s'interroge lui aussi régulièrement sur son action, il évalue son action d'information et d'accompagnement des jeunes. Une action est d'ailleurs lancée depuis la fin de l'année dernière sur son bureau d'informations jeunesse en partenariat avec la Ville de Lyon et une évolution de son action en ce sens devra être décidée dans ce premier semestre 2013.

Enfin, une dernière chose, l'évaluation des politiques jeunesse est quelque chose d'important. La Ministre Mme Fourneyron se penche sur ce problème depuis quelques mois et en ce qui concerne la politique de la Ville de Lyon, nous lançons nous aussi une étude sur cette réévaluation, mais une étude avec les jeunes pour qu'ils nous disent dans quel sens faire évoluer notre politique plutôt que de dire ce qu'il faut leur apporter et de décider de nous-mêmes. Voilà ce que je voulais préciser Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)